PaysanBreton
Hebdomadaire Technique Agricole

Date de génération de ce justificatif : 19/04/2025
Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

CAMELEHOPS – Modification(s) de société

Référence : L025783

Départements de publication : Côtes d'Armor
Annonce légale publiée le 28 juin 2024 sur paysan-breton.fr
Evènement(s) : Modification(s) de société

GN AVOCATS ASSOCIÉS

CAMELEHOPS Société par actions simplifiée Capital social : 5.421.830,00 €uros Siège social : Le Lannec – 22200 PLOUISY R.C.S. Saint-Brieuc : 837 524 867 (Ci-après désignée, la « Société ») Avis de transformation et de modification En date du 18/06/2024, l'associé unique a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 18/06/2024 et a nommé en qualité de gérant M. COZIGOU Édouard, demeurant 8 rue de L'Isère à GUINGAMP (22200). Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.

En date du 18/06/2024, l'associé unique a décidé de modifier, à compter de cette même date, l'objet social de la société comme suit : NOUVEL OBJET SOCIAL : La société a pour objet : – L'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable, en participant à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; – La coordination et le contrôle, notamment budgétaire et financier, des sociétés du groupe ainsi formé ; – La réalisation, à titre purement interne au groupe, de services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers ; – L'acquisition, la gestion, la vente de valeurs mobilières, titres de placement, titres de toutes sociétés ou tous groupements et de tous droits portant sur ces valeurs et titres ; – La propriété, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous droits immobiliers, dont la société peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; – Éventuellement, l'aliénation de ses immeubles au moyen de vente, d'échange ou d'apport en société. Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension, son patrimoine social ou son développement. En date du 18/06/2024, l'associé unique a décidé de modifier la dénomination sociale de la société anciennement dénommée CAMELEHOPS qui devient à compter du 18/06/2024 : ECLA. Mention : R.C.S. de SAINT-BRIEUC.

Consulter cette annonce en ligne